

**Compte rendu de la réunion de travail
du Conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides,**

**Mardi le 21 juin 2022, 19 h 00,
Chalet Notre-Dame-des-Laurentides
55, rue Moïse-Verret**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M ^{me} Mélanie Guilmette	Trésorière
M. Denis Demers	Administrateur
M ^{me} Sarah Demers	Présidente
M ^{me} Marie-Claude Martel	Vice-présidente

IL N'Y A PAS QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal, district des Monts, Arrondissement de Charlesbourg
M. Steve Jarvis	Assistant de M. Éric Ralph Mercier
M ^{me} Geneviève Bernier	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENTS :

M ^{me} Marianne Métivier	Administratrice
M. Michel Lambert	Secrétaire

5 citoyens étaient présents.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Sarah Demers ouvre l'assemblée à 19h05 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Sarah Demers fait la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 mai 2022	19 h 05
4. Suivi du procès-verbal	19 h 10
5. Période de questions et commentaires des citoyens	19 h 25
6. Période d'intervention du conseiller municipal	19 h 40
7. Dossiers du Conseil de quartier	19 h 50
<ul style="list-style-type: none">• Changement de l'ordre des items à l'ordre du jour• Suivi de la rencontre des administrateurs des Conseils de quartier du 2 juin• Fête de quartier NDL• Projet d'ensemencement• Nouveaux règlements dans les rues de NDL• Axe de communication• Axe de développement économique• Axe milieux naturels• Axe sécurité	
8. Correspondance et trésorerie	20 h 50
<ul style="list-style-type: none">• Page Facebook	
9. Divers	21 h 00
10. Levée de l'assemblée	21 h 15

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 17 MAI 2022

Les membres du Conseil prennent quelques minutes pour passer en revue le procès-verbal. Le procès-verbal de l'assemblée du 17 mai 2022 sera adopté lors d'une prochaine assemblée ordinaire.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil font un survol du procès-verbal de la rencontre du 17 mai 2022, abordant brièvement les différents points discutés au cours de celle-ci.

4.1 Prolongement de la rue Bigorre

M^{me} Sarah Demers demande un suivi à M. Steve Jarvis à l'effet du questionnement soulevé par M. Michel Lambert lors de la dernière assemblée, à savoir si le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) s'appliquerait sur les lots de la nouvelle rue. M. Jarvis mentionne qu'il n'a pas encore eu le temps de s'entretenir auprès de M^{me} Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, tel qu'il avait été discuté lors de la dernière assemblée du Conseil de quartier.

4.2 Sécurité piétonnière dans le secteur de l'école secondaire Le Sommet

Les membres du Conseil font un bref retour sur les éléments discutés sur le sujet lors de la précédente assemblée.

Une citoyenne mentionne que la Ville a procédé à une étude afin de vérifier l'existence de la problématique de sécurité piétonnière dénoncée à cet emplacement. L'étude fut cependant infructueuse, puisque seul un piéton se présenta sur place au moment où elle fut réalisée. Selon les informations obtenues par la citoyenne, il n'y aurait pas encore de planification pour une modification routière à cet endroit.

M. Éric Ralph Mercier affirme que la sécurité routière représente un enjeu important pour lui. Il mentionne qu'il interviendra auprès de l'arrondissement afin de voir ce qui peut être fait afin d'améliorer la sécurité piétonnière dans le secteur de la polyvalente. Il s'engage à regarder le dossier auprès de M. Steve Jarvis et de son cabinet et à donner un suivi à cet effet au Conseil de quartier.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que le Conseil dispose également de la possibilité de proposer un projet afin d'obtenir un budget pour la sécurisation routière du quartier de NDL. Mme Sarah Demers demande quelle est la date limite de remise des formulaires permettant de procéder à ces demandes. M. Ernesto Salvador Cobos se renseignera à cet effet et tiendra le Conseil de quartier informé.

4.3 Suivi du dossier du parc à chiens

M. Denis Demers partage sa compréhension d'un article, publié dans le journal Le Soleil, semblant suggérer que la Ville mettrait ce projet sur la glace pour le moment. La Ville procèdera à une réévaluation quant aux emplacements auxquels ces parcs pourraient être installés. M. Éric Ralph Mercier mentionne que ce sujet a été abordé

lors du Conseil de Ville et que, bien que le projet de parc à chien initialement prévu ait été annulé, il demeure une ouverture de la part du maire pour qu'un autre parc à chiens soit construit à un emplacement différent. Le projet suit son cours.

4.4 Changement de la limite de vitesse prévue pour le secteur couvrant la rue de la Rivière-Jaune jusqu'au boulevard Henri-Bourassa

M^{me} Sarah Demers rappelle ce qui a été discuté lors de la précédente assemblée. M. Éric Ralph Mercier mentionne en prendre note et demande à M. Steve Jarvis d'effectuer un suivi auprès de la Ville à cet effet.

4.5 Surveillance pour le RTC

M^{me} Marie-Claude Martel mentionne avoir pris contact avec le service du RTC et avoir été informée que les autobus ne peuvent rouler à plus de 85 km/h. Le RTC a néanmoins pris la plainte formulée en note et s'est montré, de son expérience, très réceptif.

4.6 Pose de pluviales au lac Clément

Le Conseil de quartier fait un retour sur le sujet du lac Clément, mentionnant les problématiques découlant de l'écoulement des sels de déglacage dans le lac. M^{me} Marie-Claude Martel demande à M. Ernesto Salvador Cobos s'il a obtenu un retour de la Ville relativement à la problématique dénoncée. M. Ernesto mentionne qu'il n'en a pas encore obtenu, mais qu'il effectuera des vérifications à cet effet.

4.7 Période d'intervention conseiller municipal

M^{me} Marie-Claude Martel demande un suivi au conseiller municipal quant à une demande formulée antérieurement afin que soit mis en place de l'affichage pour le service de loisirs de NDL. M. Éric Ralph Mercier dit ne pas avoir de nouvelles informations à transmettre au Conseil, mais s'engage à effectuer un suivi sur le sujet.

4.8 Dossiers du Conseil de quartier – Axe milieux naturels

M^{me} Marie-Claude Martel fait un bref retour sur l'initiative proposée par un citoyen d'ensemencer la Rivière-Jaune. Elle informe le Conseil que celui-ci a, depuis la dernière assemblée, créé un OBNL pour financer ce projet.

M. Éric Ralph Mercier s'interroge à savoir si ce type de dossier relève vraiment d'une autorité municipale ou si un ministère devrait être consulté au préalable. M^{me} Marie-Claude Martel rappelle que le citoyen s'était déjà renseigné auprès du ministère des forêts, de la faune et des parcs.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

5.1 Problématiques d'aménagement résidentiel relatives à la réglementation sur les bassins versants

Une citoyenne partage au Conseil une problématique relativement à l'exploitation d'un terrain résidentiel dont elle est propriétaire et pour lequel la Ville émet des exigences avec lesquelles elle est en désaccord, plus particulièrement en ce qui a trait au déplacement d'une épinette actuellement située à l'emplacement où la Ville recommande que soit positionnée l'entrée de cour. La citoyenne explique que l'épinette en question est de très grande taille, qu'elle souhaite la conserver sur son terrain et craint qu'une tentative de la déplacer résulte en la mort de l'arbre, ce qu'elle veut éviter.

M^{me} Marie-Claude Martel interroge la citoyenne à savoir pour quelle raison la Ville exige que l'entrée de cour soit positionnée là où se trouve actuellement l'épinette en question. Celle-ci explique que ce serait parce que la Ville considère qu'une entrée de cour positionnée aux côtés de l'épinette serait située trop près de la Rivière-Jaune, qui constitue un bassin versant et une zone inondable. Elle ajoute qu'un passage existe déjà à cet endroit, que du remplissage a été effectué sur son terrain et que, selon elle, l'eau de la rivière ne peut atteindre cette hauteur. La citoyenne demande l'aide du Conseil de quartier pour l'obtention d'une dérogation visant à lui permettre de laisser l'épinette en place, se disant prête à faire poser un remblai sur son terrain si nécessaire.

M^{me} Marie-Claude Martel demande à M. Ernesto Salvador Cobos quel pouvoir peut avoir le Conseil de quartier face à ce genre de situation, ce à quoi il répond que ces demandes relèvent habituellement du service de gestion du territoire, auprès duquel il déduit que la citoyenne s'est déjà entretenue.

M^{me} Marie-Claude Martel suggère que le Conseil de quartier demande un 2^e avis sur ce dossier à la Ville. M. Ernesto Salvador Cobos explique que pour que la demande soit officielle, celle-ci devra être présentée à la Ville sous forme de résolution suivant une prochaine assemblée où il y aura quorum. Il ajoute qu'entre temps, il peut être possible d'investiguer afin d'obtenir de plus amples informations quant au motif du refus de la demande préalablement formulée par la citoyenne.

M^{me} Marie-Claude Martel interroge M. Éric Ralph Mercier à l'effet d'un travail de révision qui devait être effectué par la Ville quant à la réglementation relative aux bassins versants. M. Éric Ralph Mercier répond qu'une révision de ce règlement devrait en effet être en cours. Il dit être en accord avec le point soulevé par la citoyenne et s'engage à communiquer auprès du directeur d'arrondissement, M. Stéphan Bugay, afin de soulever cette problématique et de voir à sa résolution.

Un citoyen rebondit sur le sujet pour partager au Conseil son propre problème découlant du règlement actuel sur les bassins versants, qui lui interdit de faire installer une piscine sur son terrain résidentiel. Il précise que ses voisins possèdent des piscines et que la réglementation fut modifiée après qu'il eut fait l'acquisition de son

terrain. Il demande quelle serait la procédure à suivre pour résoudre la situation auprès de la Ville. M. Éric Ralph Mercier mentionne qu'il effectuera un suivi à cet effet.

5.2 Piscine municipale dans le quartier de NDL

M. Denis Demers interroge M. Éric Ralph Mercier quant au statut de l'étude dont leur avait fait part son prédécesseur relativement à une demande pour la construction d'une piscine municipale dans le quartier de NDL. M. Éric Ralph Mercier répond que des discussions sont en cours sur le sujet.

Les membres du Conseil évoquent un article de journal datant de mai 2021 dans lequel il était mentionné qu'un grand budget était annoncé pour ce projet. M. Éric Ralph Mercier souligne que cet engagement avait été pris par l'administration précédente, ajoutant néanmoins qu'il effectuera un suivi auprès de l'administration courante à cet effet.

6. PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER MUNICIPAL

M. Éric Ralph Mercier témoigne de sa reconnaissance envers les administrateurs du Conseil de même que les citoyens présents à l'assemblée. Il mentionne apprécier l'interaction que permet cette rencontre et précise que s'il lui arrive d'être absent lors des séances du Conseil de quartier de NDL, ce n'est pas par manque de volonté ou d'intérêt, mais par manque de temps résultant d'un emploi particulièrement chargé du fait de ses nombreuses responsabilités.

Il mentionne se sentir privilégié et être fier de représenter les citoyens de Charlesbourg à la Ville de Québec, rappelant qu'il demeure disponible et à l'écoute des citoyens.

7. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

7.1 Changement de l'ordre des items de l'ordre du jour

M^{me} Sarah Demers mentionne qu'elle remarque que les éléments abordés au point « *Dossiers du Conseil de quartier* » sont souvent discutés lors des moments alloués aux questions et commentaires des citoyens et dans les interventions du conseiller municipal.

Elle propose, pour les prochaines assemblées, de déplacer le point « *Dossiers du Conseil de quartier* » avant la période de questions et commentaires des citoyens. Elle propose également de retirer les points concernant les différents axes (communication / développement économique / milieux naturels / sécurité), qui sont habituellement inhérents aux divers sujets abordés lors des assemblées.

7.2 Suivi sur la rencontre des administrateurs des Conseils de quartier du 2 juin

M^{me} Mélanie Guilmette fait un retour sur la rencontre des administrateurs des Conseils de quartier s'étant tenue le 2 juin 2022. Elle mentionne que M^{me} Sarah Demers et elle-même y ont participé et que beaucoup de présidents et présidentes des autres Conseils de quartier étaient présents également. L'objectif était, pour l'équipe de

consultation citoyenne, de prendre le pouls des administrateurs afin de voir à l'amélioration de leur processus de consultation. Elle en est ressortie avec le sentiment que l'opinion des administrateurs sera prise en compte.

Elle ajoute qu'à son avis, la formule hybride permet une plus grande participation et encourage la Ville à continuer à recourir à cette formule pour ses prochaines consultations, assemblées et rencontres.

Elle mentionne que lors de cette rencontre, il fut évoqué que la nécessité d'atteindre un nombre minimal de participants pour avoir quorum et, de ce fait, prendre des résolutions est problématique et freine souvent le Conseil de quartier dans ses activités. Cette exigence devrait, selon elle, être retirée.

Somme toute, M^{me} Mélanie Guilmette est d'avis que la rencontre des administrateurs des Conseils de quartier fut un exercice très intéressant.

7.3 Fête de quartier de NDL

M^{me} Marie-Claude Martel effectue un retour sur la planification relative à la participation du Conseil à la fête de quartier de NDL, prévue le 20 août 2022 au parc Bon-Pasteur. Elle mentionne que le rôle du Conseil sera d'y offrir maïs soufflé et barbe à papa, ce pour quoi le matériel requis est déjà réservé. Elle rappelle que l'objectif du Conseil de quartier est de faire connaître son existence et ses activités aux citoyens présents lors de l'événement.

Les membres du Conseil et l'organisateur de l'événement discutent d'avenues pouvant être envisagées pour faire la promotion de celui-ci, de même que des considérations logistiques entourant leur participation à la fête de quartier de NDL.

M^{me} Sarah Demers et les autres membres du Conseil échangeront par courriel afin de discuter de l'implication du Conseil et du budget à prévoir pour la fête de quartier NDL, lequel devra faire l'objet d'une résolution à prendre lors d'une assemblée d'urgence qui sera prévue prochainement.

7.4 Projet d'ensemencement

M^{me} Marie-Claude Martel partage au Conseil les démarches entreprises par le citoyen responsable d'un projet d'ensemencement de la Rivière-Jaune. Elle informe le Conseil que ce dernier a ouvert un compte à la caisse et créé un OBNL afin de voir au financement de l'initiative en toute légalité. Une équipe sera prochainement formée afin d'officialiser le projet.

Le Conseil de quartier sera dans l'attente de la suite des développements à ce sujet.

7.5 Nouveaux règlements dans les rues de NDL

M^{me} Sarah Demers informe le Conseil des nouveaux règlements votés lors de la dernière assemblée du conseil d'arrondissement.

À cet effet, elle mentionne qu'il sera dorénavant interdit de stationner dans la courbe située à l'extrémité ouest de la rue Pierre Verret, ce pour des considérations de visibilité.

Il sera également dorénavant interdit de faire un demi-tour sur les rues de l'Escalade et du Bienheureux-Jean-XXIII situées près de l'école de l'Escalade.

7.6 Axe communication

Il n'y a pas d'intervention.

7.7 Axe développement économique

Il n'y a pas d'intervention.

7.8 Axe milieux naturels

Il n'y a pas d'intervention.

7.9 Axe sécurité

Il n'y a pas d'intervention.

8. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

M^{me} Sarah Demers mentionne avoir reçu un courriel du groupe de musique Margaux et Martin, qui demandait à recevoir du soutien pour venir donner un spectacle au parc de la commune. Ce sujet n'étant pas du ressort du Conseil de quartier, M^{me} Sarah Demers n'y a pas donné suite.

M^{me} Marie-Claude Martel rappelle qu'une demande a été formulée à M. Éric Ralph Mercier à l'effet de l'installation de structures visant à faire de l'ombre au parc Notre-Dame-des-Laurentides, sur la rue Du Vallon. Le responsable de Loisirs NDL mentionne que des arbres furent plantés à un emplacement auquel les jeunes du quartier avaient pour habitude de glisser lors de l'hiver, ce qu'il ne leur est, selon lui, plus possible de faire de façon sécuritaire.

Il déplore que la Ville n'ait pas consulté l'organisme afin de recueillir son avis sur l'emplacement prévu pour la pose des arbres.

8.1 Page Facebook

Il n'y a pas d'intervention.

8.2 Trésorerie

M^{me} Mélanie Guilmette mentionne qu'en date du 21 juin 2022, il y a 972,37 \$ au compte.

9. DIVERS

11.1 Gardiennage pour les membres du Conseil de quartier

M^{me} Mélanie Guilmette interroge M. Ernesto Salvador Cobos quant à la possibilité de profiter d'une allocation permettant aux administrateurs de faire garder leurs enfants lors des assemblées. M. Ernesto Salvador Cobos mentionne qu'il se renseignera à cet effet.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Sarah Demers annonce la levée de l'assemblée. Il est 21h20.

Compte rendu rédigé par M^{me} Geneviève Bernier et révisé par M^{me} Sarah Demers et M. Michel Lambert.

SIGNÉ

SIGNÉ

M^{me} Sarah Demers, présidente

M. Michel Lambert, secrétaire